

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT CINQ Le 16 janvier 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 janvier 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h15), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémic, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain (arrivé à 19h24), M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents : 33                      Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, M. DESBENOIT Bernard à Mme GASDON Christine, Mme LEBLANC Florence à Mme LEBEAU Colette.

Election d'un secrétaire de séance : M. FAYOLLE Jean (Briennon).



**N°2025/N°005**

### **OBJET : PISCINE INTERCOMMUNALE - AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX LOT N°2 « CHARPENTE »**

Monsieur le Président rappelle, que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°2 concerne « la charpente » et a été attribué à la société LESPINASSE, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 293 047.45 € HT

Montant TTC : 351 656.46 € TTC

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage et des prestations, le projet nécessite des modifications du système constructif de sa structure. En effet, le marché prévoyait des supports pour la mise en place de garde-corps provisoires sur les acrotères, garde-corps par ailleurs eux-mêmes non prévus.

S'agissant de sa structure en acier, il a donc été décidé de supprimer le dispositif de supports de garde-corps amovibles décrit en 2.2.2.8 de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire constituant le marché initial du titulaire.

Il est remplacé par des compléments de lignes de vie ajoutés au marché du lot n°03 « COUVERTURE-ETANCHEITE ».

L'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Moins-value de 2 990.00 € HT.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -1.02% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 2 990.00 €

Montant TTC : - 3 588.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : -1.02% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public s'élève, après avenant à :

Taux de la TVA : 20%

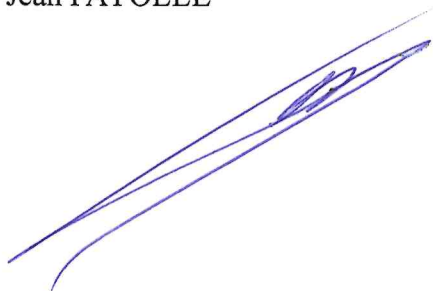
Montant HT : 290 057.05 €

Montant TTC : 348 068.46 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'avenant n°1 du lot n°2 « Charpente » du marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Briennon  
M Jean FAYOLLE



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250116-2025-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2025

Publication : 20/01/2025